

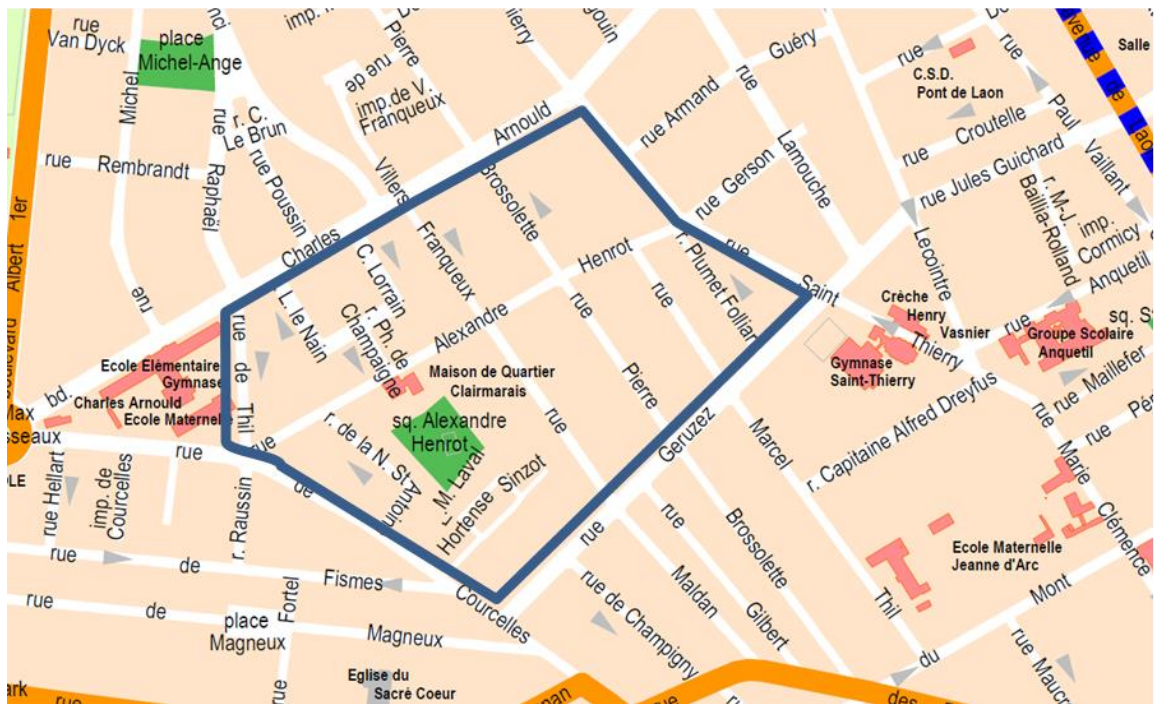
# CIRCULATION

Madame, Monsieur,

Le groupe de travail du conseil de quartier Charles Arnould, Clairmarais et la ville de Reims, étudient actuellement la mise en place de mesures visant à apaiser la circulation sur le quartier.

À la suite de l'aménagement réalisé rue Pierre Brossolette (entre la rue des Romains et la rue Géruzez), des aménagements similaires, présentés et concertés en séance plénière de conseil de quartier, vont être mis en place autour de la rue Alexandre Henrot à partir du mois de décembre 2018.

### PÉRIMÈTRE CONCERNÉ



Rues concernées : Plumet Folliart, Marcel Thill, Pierre Brossolette, Maldan, Noue Saint Antoine, Alexandre Henrot, Thil, Louis Le Nain, Philippe de Champagne, Claude Lorrain et Villers Franqueux.

.../...



.../...

Ceux-ci se poursuivront en début d'année 2019, l'achèvement du marquage au sol étant fonction des conditions météorologiques.

## **AMÉNAGEMENTS MIS EN ŒUVRE**

L'ensemble de ces rues sera notamment réglementé en zone 30, impliquant notamment la limitation de la vitesse à 30km/h.

Afin de contribuer à l'apaisement de la vitesse des usagers, le stationnement en chicane sera généralisé sous réserve que cela ne pénalise pas l'offre actuelle de stationnement. Cela concerne les rues :

- rue de Villers Franqueux
- rue Pierre Brossolette
- rue Maldan
- rue Plumet Folliart

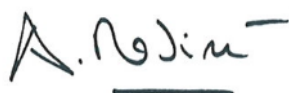
La circulation sera mise en sens unique dans les rues Pierre Brossolette (depuis la rue Alexandre Henrot vers et jusque la rue Géruzez) et Marcel Thil (depuis la rue Géruzez vers et jusque la rue Alexandre Henrot) avec l'objectif de résoudre les difficultés de croisement.

Le sens de la rue Plumet Folliart sera inversé afin de solutionner les problèmes de visibilité au débouché avec la rue Alexandre Henrot.

Enfin, et conformément à la réglementation des zones 30 visant également à faciliter le déplacement des modes actifs, les cycles seront autorisés à circuler en double sens dans les rues à sens unique.

Ces modifications se concrétiseront par la pose d'une signalisation routière réglementaire (panneaux et marquages au sol).

Nous vous remercions de votre compréhension face à la gêne occasionnée par ces travaux permettant d'améliorer votre cadre de vie. Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



**Arnaud ROBINET**  
Maire de Reims  
Vice-président du Grand Reims  
délégué aux voiries rémoises



**Laure MILLER**  
Adjointe au maire de Reims déléguée  
aux espaces publics